



## **Communication du Maire de Paris sur les ascenseurs.**

20/12/2011

Par M. Bertrand DELANOË - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

L'actualité récente nous rappelle de manière tragique les problèmes graves que posent les difficultés de maintenance des ascenseurs dans notre pays. A deux reprises, en octobre puis en novembre, des décrochages de cabines d'ascenseurs ont engendré des drames. Les causes de ces accidents sont encore insuffisamment connues, et la plus grande prudence s'impose évidemment. Il appartiendra à la justice d'établir la vérité des faits et de déterminer les responsabilités exactes.

Ces circonstances tragiques nous invitent à faire le point, sans attendre, sur ce sujet de préoccupation quotidienne pour beaucoup de nos concitoyens, notamment les locataires de logements sociaux. Je rappelle en effet que le parc social, qui compte 90% d'ascenseurs, a un taux d'équipement deux fois supérieur au privé. Lancée en 2009, la Mission d'information et d'évaluation, présidée par Ian Brossat que je remercie encore, a rendu ses propositions en juin 2010. Comme la Mission en avait fait la suggestion, il m'a semblé important que nous fassions le bilan de leur mise en œuvre.

Ce bilan qui vous a été adressé dans un document élaboré à partir des informations que nous ont transmis les bailleurs porte sur le parc social. Cela ne doit cependant pas nous conduire à ignorer la situation dans le parc privé même s'il ne relève pas de notre compétence municipale. Car les difficultés y sont encore plus aiguës.

Comme la loi leur en fixe l'obligation, les bailleurs sociaux parisiens ont engagé la mise aux normes des ascenseurs. Ces investissements lourds, évidemment indispensables, doivent être poursuivis. Nous devons désormais aller plus loin, à l'instar de certains bailleurs qui ont d'ores et déjà anticipé les normes de 2018. J'ai donc écrit à tous les bailleurs sociaux pour que soient rapidement mises en œuvre plusieurs actions concrètes.

D'abord, il faut approfondir la connaissance des pannes et identifier les ascenseurs qui, du fait d'incidents récurrents appellent un suivi spécifique. Ensuite, il faut s'engager sur des résultats précis : je souhaite que tous les locataires du parc social bénéficient des mêmes conditions de sécurité et de services sur l'ensemble du territoire parisien. Il convient à cette fin d'abaisser à moins de 8 la fréquence annuelle des pannes par ascenseur? Les contrats de dépannage doivent également être harmonisés, comme les conditions de mise en place de services aux locataires en cas de pannes, notamment pour aider à porter les charges lourdes. Les pénalités devront être généralisées chaque fois que le contrat n'est pas respecté.

Parallèlement, et au-delà même des questions strictement liées à la sécurité, notre attention doit se concentrer sur la gestion quotidienne des ascenseurs, qu'il s'agisse de l'entretien ou de la maintenance des équipements. Je voudrais à cet égard insister sur la nécessité pour l'usager de disposer d'un ascenseur qui fonctionne normalement. Réparer vite les conséquences des actes de vandalisme, ne jamais laisser prospérer les incivilités dans les parties communes d'un immeuble, sont des conditions du vivre-ensemble. Dans cet esprit, à la suite des propositions formulées par Ian Brossat, et après avoir réfléchi à la façon la plus opérationnelle de s'en inspirer, je souhaite que nous étudions en 2012 la pertinence d'un Groupement d'Intérêt Economique entre bailleurs sociaux.

Enfin, je voudrais conclure en insistant sur le fait qu'au-delà de la mobilisation réelle des bailleurs sociaux, nous nous heurtons au plan national à un constat partagé par tous, qu'il s'agisse du parc public comme du parc privé : les professionnels, face à la montée en charge rapide des exigences de sécurité, n'ont pas su adapter leurs moyens humains. Cette situation est d'autant moins acceptable que le marché national est concentré entre quelques très grands groupes industriels. La réglementation nationale impose des obligations de résultats aux bailleurs en termes d'entretien des ascenseurs. Je souhaite que la même logique impose aux entreprises des obligations de moyens en termes de ratios de personnels, de qualification initiale et de formation de leurs agents. D'autant plus que le dernier drame intervenu à Paris dans un immeuble privé montre que les agents de maintenance sont eux-mêmes soumis à des risques importants.

Cet enjeu, mes chers collègues, est d'une grande importance sociale. Nous avons en la matière une véritable obligation de résultats. Je redis la détermination et la vigilance de notre collectivité à faire, en la matière tout ce qui dépend d'elle.